

214C0413
FR0010490920-FS0175

18 mars 2014

Déclaration de participation

EUROPACORP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 février 2014 complété notamment par un courrier reçu le 17 mars 2014, l'Autorité des marchés financiers a été informée que la société de droit néerlandais Lambert Capital BV¹ (sise 479 Herengracht, 1017 BS Amsterdam, Pays-Bas) avait acquis, le 10 février 2014, auprès de la société Front Line² (sise 137 rue du faubourg Saint Honoré, 75008 Paris), 1 957 425 actions EUROPACORP.

Au résultat de cette acquisition, le concert composé des sociétés Front Line et Lambert Capital BV ainsi que de MM. Luc Besson et Christophe Lambert, a précisé ne pas avoir modifié sa participation globale et détenir, au 10 février 2014, 15 871 354 actions EUROPACORP représentant autant de droits de vote, soit 54,14% du capital et des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Front Line	12 935 903	44,13
Luc Besson	4 035	0,01
Total Luc Besson	12 939 938	44,14
Lambert Capital BV	2 931 415	10,00
Christophe Lambert	1	ns
Total Christophe Lambert	2 931 416	10,00
Total concert	15 871 354	54,14

¹ Contrôlée à 100% par M. Christophe Lambert.

² Contrôlée à 99,99% par M. Luc Besson.

³ Sur la base d'un capital composé de 29 315 154 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.